

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 15 AVRIL 2010</p>
--

Etaient présents : Mme ALBERT Claire, M. ANZALONE Michel, M. AUDOUBERT Michel, M. BARBERO Michel, M. BARONE Philippe (remplaçant de M. CATALA Claude), Mme BASSO Thérèse, M. BEDEL Philippe, M. BENAC Claude, M. BENAZET Paul, M. BOIX Jean Pierre, Mme BOUE MERIC Jeannine (remplaçante de M. RUQUET Adolphe), Mme BOUFFARTIGUE Francine, M. BOURY Alain, Mme BOURRUT Maité (remplaçante de M. ANDRIOT Jean Pierre), M. BOUVIER Claude, Mme BRIAND Christine, M. BROS Bernard, M. BURGHARD Xavier (remplaçant de M. ESQUIROL Jean Marc) Mme CANAL Marie Claude, M. CARRERE Gérard, M. CESAR Jean Claude, M. COT Jean, M. CRABE Pierre, M. CROUZATIER Jean Marie, Mme DEDIEU CASTIES Françoise, M. DEJEAN Henri, Mme DELAVERGNE Evelyne, M. DEVIC Henri, Mme DUPONT Michèle, M. FERRAGE Pierre, M. GALY Maurice, M. GEYSSELY (remplaçant de Mme FAUSTINI Marie Claire), Mme GILAMA Chantal, M. GOUAZE François, Mme GREGOIRE Anne Marie, M. GRYZA Daniel, M. HELLE Guy, M. LABORDE Michel, M. LACAZE Yves, M. LECHEVALIER Yann, M. LEMASLE Patrick, Mme MAITRE Nadia, M. MICHEL Robert, M. NAYLIES Charles, M. PERILHE Yves (remplaçant de Mme VIDAL Jacqueline), M. PESSANT Christian, Mme PORTET Hélène (remplaçante de Mme GAYE DELAPLANQUE Isabelle), M. ROSELLO José, M. ROUGALLE René, M. ROUGER Bernard, M. ROUJAS Gérard, M. SEGUELA Jean Louis, M. SEVILLA Thierry, Mme SUZANNE Colette, Mlle TEMPESTA Marie Caroline, M. THIBAUD Gérard, M. TURREL Denis, M. VALETTE Claude, Mme VEZAT Maryse, M. VIEL Pierre, M. VIGNES Michel

Etaient Excusés : M. ANDRIOT Jean Pierre, M. BELLOIR Jérôme, M. BENARFA Ali, M. BLANCHARD Jean Luc, M. CATALA Claude, M. CENA Pierre, M. CHEVET Patrick, M. COLOMBIER Marc, Mme COMA Marianne, M. CRAMPAGNE Stéphane, M. DEGA Eric, M. DELMAS Robert, M. DORET Michel, Mme DUBREUIL Anne Cécile, M. ESQUIROL Jean Marc, Mme FAUSTINI Marie Claire, M. GAY Jean Louis, Mme GAYE DELAPLANQUE Isabelle, M. HALIOUA Jean Louis, M. LABORDE Amédée, M. LEFEBVRE Patrick, Mme MALET Valérie, M. RUQUET Adolphe, M. SENECLAUZE Christian, Mme VIDAL Jacqueline, M. VINCENT Norbert M. YZARD Didier,

Secrétaire de séance : Mme GILAMA Chantal

Monsieur le Président propose Madame GILAMA Chantal comme secrétaire de séance. Le Conseil Communautaire vote à l'unanimité ce choix.

Monsieur le Président demande l'approbation du dernier Conseil Communautaire.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

FINANCES

1. Budget Primitif 2010

▪ Budget principal

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur LEMASLE, Vice Président délégué aux Finances.

Suite au débat d'orientation budgétaire qui s'est déroulé lors du conseil de communauté du 25 mars dernier, le budget primitif 2010 est présenté lors de cette réunion.

Monsieur LEMASLE présente les prévisions budgétaires 2010 du budget général (la présentation est jointe au présent compte-rendu).

L'affectation des résultats constatés au CA 2009 au budget primitif

Il convient de procéder à l'affectation du résultat 2009 du Budget Principal.

Monsieur LEMASLE rappelle que le Compte Administratif 2009 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 503 951,47 € qu'il faut reporter.

Les recettes fiscales

Après analyse des différents Budgets Primitifs 2010, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil les taux de fiscalité suivants :

Taxe	Taux 2009	Taux 2010
Taxe d'habitation	3,57%	4,07%
Taxe foncière (bâti)	5,98%	6,82%
Taxe foncière (non bâti)	29,17%	33,25%
Taux relais CFE	9,12%	10,40%
Taux relais CFE de zone	15,94%	16,37%
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	6%	8%

➤ Soit 2 966 485 € de produit fiscal

Synthèse du budget principal :

		Dépenses	Recettes
Fct	Prévisions de l'exercice	5 349 600 €	5 683 474 €
	Financement des investissements	333 874 €	
	Total	5 683 474 €	5 683 474 €
Inv	Restes à réaliser	250 928 €	171 453 €
	Résultat d'investissement 2009	416 523 €	
	Excédent de fonctionnement 2009		503 951 €
	Virement de la section de fonct°		333 874 €
	Prévisions de l'exercice	2 529 117 €	2 187 290 €
	Total	3 196 568 €	3 196 568 €
		8 880 042 €	8 880 042 €

Au sujet de la poursuite de l'OPAH, Monsieur le Président tient à préciser que lors d'une réunion, le Préfet a annoncé que l'Etat avait décidé que pour la réhabilitation des logements, les aides pour les propriétaires occupants seraient conservées mais que celles pour les propriétaires bailleurs seraient largement revues à la baisse, privilégiant de ce fait l'intervention des bailleurs sociaux. Le souci est qu'une société HLM risque de ne va pas venir implanter juste 1 logement social dans un petit village du Volvestre au vu de toutes les démarches et procédures à effectuer.

Monsieur LECHEVALIER demande si l'affectation du résultat de fonctionnement pour combler l'investissement se fait en totalité.

Monsieur LEMASLE répond positivement.

Monsieur LECHEVALIER demande si les dotations de l'Etat sont des estimations.

Monsieur LEMASLE précise qu'il s'agit des données de l'Etat pour ces dotations.

Monsieur SEVILLA s'interroge sur le plafonnement de la TEOM. Il se demande pourquoi il a été fixé à 2 fois la valeur locative moyenne.

Monsieur LEMASLE répond qu'une simulation avait été présentée l'année dernière, au moment du vote du taux. Cela peut être repris par la commission finances et une nouvelle simulation pourra être présentée.

Monsieur le Président souhaite indiquer que, selon lui, le TEOM est injuste et que seule la redevance est la solution la meilleure. Avec la TEOM, une personne seule ayant une grande maison paiera très cher.

Monsieur SEVILLA demande quand sera mise en place la redevance aux entreprises.

Monsieur le Président lui répond qu'un travail est effectué là-dessus.

Monsieur LEMASLE indique que la redevance est rattachée à l'étude d'optimisation des déchets. Elle devrait être opérationnelle en 2011.

Monsieur le Président souligne qu'il faut être attractif car les sociétés peuvent être collectées, si elles le souhaitent, par des sociétés privées. Cela rapportera moins à la Communauté de Communes du Volvestre.

Monsieur BEDEL indique que les bases fiscales sont faibles. Il propose de faire une révision avec revalorisation des logements.

Monsieur le Président répond que la Communauté de Communes du Volvestre ne peut pas imposer une révision aux communes, mais que certaines procèdent à ces revalorisations.

Monsieur PESSANT estime que ce débat est récurrent. En effet, la Communauté de Communes du Volvestre n'a pas le droit d'imposer. Il demande toutefois qu'une harmonisation des bases soit faite.

Monsieur le Président répond que cela n'est pas possible.

Monsieur BEDEL trouve que les documents envoyés pour la préparation du budget comportent trop de tableaux chiffrés et qu'il n'y a pas beaucoup d'explications sur les choix effectués. Il demande que les augmentations soient clairement annoncées aux administrés.

Monsieur le Président lui indique qu'il souhaite que la commission communication publie un « Ensemble » avec toutes les données et explications.

Monsieur BEDEL trouve que la communication sur la TEOM n'avait pas été assez explicite.

Monsieur ROUJAS pense qu'il est important que les administrés soient informés sur cette augmentation. En effet, il y a 20 ans les ordures ménagères coutaient 110 francs/ an / hab. Aujourd'hui, le montant atteint 700 Francs / an / hab.

Monsieur MICHEL tient à rappeler que, régulièrement, dans le magazine « 'Ensemble », des rappels sont faits.

Après délibération, le Conseil décide à la majorité (3 contres, 4 abstentions) :

- d'affecter en section d'investissement la somme de 503 951,47 €.
- d'approuver les taux proposés,
- d'adopter le budget principal
- de donner tout pouvoir à Monsieur le Président pour mettre en œuvre cette décision.

▪ **Budget annexe Petite Enfance**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur LEMASLE, Vice Président délégué aux finances.

Fonctionnement :

DEPENSES	BP 2009	BP 2010
Chapitre 002 : Déficit reporté	20 139 €	473 130 €
Chapitre 011 : Charges générales	197 400 €	223 100 €
Chapitre 012 : Charges de personnel	1 660 850 €	1 890 000 €
Chapitre 022 : Dépenses imprévues	4 000 €	5 000 €
Chapitre 042 : Opérations d'ordre entre sections	57 465 €	35 000 €
Chapitre 66 : Charges financières	49 900 €	65 000 €
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	271 000 €	- €
TOTAL	2 260 754 €	2 691 230 €

RECETTES	BP 2009	BP 2010
Chapitre 013 : Atténuation de charges	35 000 €	30 000 €
Chapitre 042 : Opérations d'ordre entre sections	9 070 €	9 630 €
Chapitre 70 : Produits des services	355 500 €	271 600 €
Chapitre 74 : Subvention, dotation et participation	1 139 950 €	800 000 €
Chapitre 75 : Produits de gestion courante	691 234 €	1 580 000 €
Chapitre 77 : Produits exceptionnels	30 000 €	- €
TOTAL	2 260 754 €	2 691 230 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES	BP 2009	BP 2010
Chapitre 020 : Dépenses imprévues	10 000,86 €	37 796,42 €
Chapitre 040 : Opérations d'ordre entre sections	9 070,00 €	9 630,00 €
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	13 500,00 €	- €
Chapitre 16 : Remboursement d'emprunts	166 661,00 €	319 100,00 €
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	24 894,11 €	4 323,40 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	124 395,29 €	77 350,76 €
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	1 861 994,74 €	1 055 093,42 €
TOTAL	2 210 516 €	1 503 294 €

RECETTES	BP 2009	BP 2010
Chapitre 001 : Solde reporté	31 188,00 €	443 720,00 €
Chapitre 040 : Opérations d'ordre entre sections	54 465,00 €	35 000,00 €
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	13 500,00 €	- €
Chapitre 10 : Dotations, fonds, réserves	312 069,00 €	158 529,61 €
Chapitre 13 : Subventions	111 645,20 €	866 044,39 €
Chapitre 16 : Emprunts	684 648,80 €	
TOTAL	1 207 516 €	1 503 294 €

Monsieur le Président tient à préciser qu'un nouveau contrat va être passé en 2011 avec la CAF. Mme VEZAT indique que le renouvellement devait se faire en fin d'année mais que la CAF demande à prolonger le contrat d'un an. La CAF gagne donc un budget.

Monsieur PESSANT trouve inadmissible que la Communauté de Communes du Volvestre soit obligée de supporter une avance de 2 ans sur le budget à cause de la CAF.

Monsieur BOURY demande s'il n'est pas possible de proposer une motion parlant de ces dysfonctionnements. Il pense que l'on ne peut pas révolutionner la CAF mais que l'on peut en parler.

Mme VEZAT pense qu'il est important d'avoir des éléments de pression afin de pouvoir renégocier le contrat.

Monsieur BOURY demande une extrême prudence sur la situation de l'année prochaine car il n'y a pas beaucoup de visibilité.

Monsieur BROS pense que la motion n'est pas suffisante. Il faudrait menacer de fermer une crèche et de faire une campagne médiatique.

Mme VEZAT précise que la CAF va effectuer un contrôle dans les jours qui suivent sur toutes les structures.

Monsieur PESSANT répond que le contrôle est prévu dans le contrat mais qu'il est également prévu que la CAF verse les aides sous un an et non deux.

Monsieur le Président demande à Mme VEZAT que la commission travaille sur une motion et qu'elle soit transmise à d'autres collectivités.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de voter ce budget annexe petite enfance.

▪ Budget annexe Hôtel d'entreprises

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur LEMASLE, Vice Président délégué aux Finances.

Il convient de procéder à l'affectation du résultat 2009 du Budget annexe Hôtel d'entreprises.

Monsieur LEMASLE rappelle que le Compte Administratif 2009 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 18 731,16 euros.

Fonctionnement. :

DEPENSES	BP 2009	BP 2010
Chapitre 011 : Charges générales	19 600 €	20 100 €
Chapitre 022 : Dépenses imprévues	- €	1 000 €
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement	16 400 €	25 000 €
Chapitre 042 : Opérations d'ordre entre sections	27 000 €	27 100 €
Chapitre 66 : Charges financières	17 400 €	24 500 €
TOTAL	80 400 €	97 700 €

RECETTES	BP 2009	BP 2010
Chapitre 042 : Opérations d'ordre entre sections	11 400 €	12 000 €
Chapitre 75 : Produits de gestion courante	69 000 €	84 000 €
Chapitre 77 : Produits exceptionnels	- €	1 700 €
TOTAL	80 400 €	97 700 €

Investissement :

DEPENSES	BP 2009	BP 2010
Chapitre 001 : Solde reporté	41 045 €	175 848 €
Chapitre 020 : Dépenses imprévues	4 592 €	1 000 €
Chapitre 040 : Opérations d'ordre entre sections	11 400 €	12 000 €
Chapitre 10 : Dotations, fonds divers, réserves	5 408 €	- €
Chapitre 16 : Remboursement d'emprunts	39 300 €	84 000 €
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	1 000 €	
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	1 000 €	
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	998 000 €	60 000 €
TOTAL	1 101 745 €	332 848 €

RECETTES	BP 2009	BP 2010
Chapitre 021 : Virement de section de fonctionnement	16 400 €	25 000 €
Chapitre 040 : Opérations d'ordre entre sections	27 000 €	27 100 €
Chapitre 10 : Dotations, fonds, réserves	41 532 €	18 731 €
Chapitre 13 : Subventions	450 000 €	220 007 €
Chapitre 16 : Emprunts	566 813 €	42 010 €
TOTAL	1 101 745 €	332 848 €

Monsieur LECHEVALIER demande à quoi correspond l'investissement.

Monsieur LEMASLE répond qu'il s'agit de la fin des travaux du bâtiment.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'affecter en section d'investissement la somme de 18 731,16 euros.
- de mandater le Président, pour signer tout document se rapportant à ce dossier.
- d'adopter le budget annexe Hôtel d'Entreprises

▪ Budget annexe Prestations de Services

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur LEMASLE, Vice Président délégué aux Finances.

DEPENSES	BP 2009	Réalisé 2009	BP 2010
Chapitre 002 : Déficit reporté	1 €	- €	
Chapitre 011 : Charges à caractère général	129 999 €	129 999,00 €	130 000 €
TOTAL	129 999 €	129 999,00 €	130 000 €

RECETTES	BP 2009	Réalisé 2009	BP 2010
Chapitre 002 : Excédent reporté	- €	- €	6 402 €
Chapitre 75 : Autres charges de gestion courante	130 000 €	136 401,27 €	123 598 €
TOTAL	130 000 €	136 401,27 €	130 000 €

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter ce budget annexe prestations de services.

▪ Budget annexe Activestre I

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur LEMASLE, Vice Président délégué aux Finances.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BP 2009	Réalisé 2009	BP 2010
Chapitre 011 : Charges générales	20 000 €	- €	- €
Chapitre 042 : Opérations d'ordre entre sections	1 134 519 €	1 134 518,84 €	1 023 908 €
Chapitre 043 : Opérations d'ordre dans section	6 800 €	- €	- €
Chapitre 66 : Charges financières	6 800 €	6 768,46 €	6 100 €
TOTAL	1 168 119 €	1 141 287,30 €	1 030 008 €

RECETTES	BP 2009	Réalisé 2009	BP 2010
Chapitre 042 : Opérations d'ordre entre sections	1 024 319 €	1 023 907,30 €	700 008 €
Chapitre 75 : Produits de gestion courante	6 800 €	- €	- €
Chapitre 77 : Produits exceptionnels	137 000 €	117 380,00 €	330 000 €
TOTAL	1 168 119 €	1 141 287,30 €	1 030 008 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES	BP 2009	Réalisé 2009	BP 2010
Chapitre 001 : Solde reporté	534 789 €	- €	361 108 €
Chapitre 040 : Opérations d'ordre entre sections	1 024 319 €	1 023 907,30 €	700 008 €
Chapitre 16 : Remboursement d'emprunts	14 100 €	14 010,66 €	14 800 €
TOTAL	1 573 208 €	1 037 917,96 €	1 075 916 €

RECETTES	BP 2009	Réalisé 2009	BP 2010
Chapitre 040 : Opérations d'ordre entre sections	1 134 519 €	1 134 518,84 €	1 023 908 €
Chapitre 10 : Dotations, fonds, réserves	77 079 €	77 079,37 €	- €
Chapitre 16 : Emprunts	361 610 €	- €	52 008 €
TOTAL	1 573 208 €	1 211 598,21 €	1 075 916 €

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter ce budget annexe Activestre I.

▪ Budget annexe Activestre II

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur LEMASLE, Vice Président délégué aux Finances.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BP 2009	Réalisé 2009	BP 2010
Chapitre 011 : Charges à caractère général	200 000 €	49 314,39 €	20 000 €
Chapitre 022 : Dépenses imprévues	2 000 €	- €	- €
Chapitre 042 : Opérations d'ordre entre sections	499 028 €	499 027,94 €	556 629 €
Chapitre 043 : Opérations ordre dans section	21 500 €	- €	- €
Chapitre 66 : Charges financières	21 000 €	8 285,79 €	12 500 €
TOTAL	743 528 €	556 628,12 €	589 129 €

RECETTES	BP 2009	Réalisé 2009	BP 2010
Chapitre 042 : Opérations d'ordre entre sections	722 028 €	556 628,12 €	583 129 €
Chapitre 043 : Opérations ordre dans section	21 500 €	- €	- €
Chapitre 74 : Dotations et participations	- €	- €	6 000 €
TOTAL	743 528 €	556 628,12 €	589 129 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES	BP 2009	Réalisé 2009	BP 2010
Chapitre 001 : Solde reporté	30 672 €	- €	99 168 €
Chapitre 040 : Opérations d'ordre entre sections	722 028 €	556 628,12 €	583 129 €
Chapitre 16 : Remboursement d'emprunts	12 500 €	10 895,25 €	251 000 €
TOTAL	765 200 €	567 523,37 €	933 297 €

RECETTES	BP 2009	Réalisé 2009	BP 2010
Chapitre 040 : Opérations d'ordre entre sections	499 028 €	499 027,94 €	556 629 €
Chapitre 16 : Emprunts	266 172 €	- €	376 668 €
TOTAL	765 200 €	499 027,94 €	933 297 €

Monsieur LEMASLE indique que la Communauté de Communes du Volvestre devrait vendre ces lots à prix coûtant étant donné que cela ne permettra pas de récupérer de la taxe professionnelle.

Monsieur le Président précise que les entreprises qui fabriquent et investissent vont payer moins de taxe professionnelle. Ce sont les professions libérales qui paieront plus cher.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter ce budget annexe Activestre II.

VOIRIE

2. Convention de mise à disposition de service avec les communes pour l'entretien des voies communautaires

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur GOUAZE, Vice Président délégué à la voirie.

La Communauté de Communes du Volvestre est compétente en matière de création, d'aménagement et d'entretien de la voirie communautaire. A ce titre, elle doit assurer l'entretien des voiries transférées (l'ensemble des voies et chemins communaux) : désherbages, balayage, nettoyage de fossé, passage d'épaveuse, élagage, repérage et remise en état des saignées sur accotements, ...

Dans ce cadre, des conventions de mise à disposition du personnel municipal peuvent être établies afin que ces derniers réalisent, pour le compte de la communauté de communes, des travaux d'entretien courant des voiries communautaires : désherbages, balayage, point à temps,...

Ces conventions ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'entretien des voiries sera effectué, ainsi que le coût horaire de ces mises à dispositions, remboursées par la communauté aux communes.

Toutefois, pour les communes ne pouvant mettre à disposition du personnel municipal, deux solutions sont envisageables :

- faire intervenir du personnel d'une autre commune de la communauté avec laquelle une convention de mise à disposition a été signée,
- faire appel à un prestataire extérieur dans le cadre d'un appel public à concurrence lancé par la communauté de communes (Marché de services pour l'entretien des espaces publics)

Après délibération, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité :

- de passer les conventions avec les communes le souhaitant
- donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour mettre en œuvre cette décision.

FONCTIONNEMENT

3. Indemnités du président et des vice-présidents

Monsieur le Président prend la parole.

Par délibération du 3 avril 2008, les indemnités du président et des vice-présidents ont été fixées à :

- 74,38 % de 48,75 % de l'indice 1015 pour le président ;
- 70,29 % de 20,63 % de l'indice 1015 pour les vice-présidents.

Les taux d'indemnités applicables à compter du 16 avril 2010 et jusqu'au 31 décembre 2010 sont les suivants :

- Président : 59.504 % de 48.75 % de l'indice brut 1015
- Vice-président : 56.233 % de 20.63 % de l'indice brut 1015

Dès le 1^{er} janvier 2011, les indemnités versées seront celles fixées initialement, par la délibération du 3 avril 2008.

Monsieur LEMASLE indique que la Sous Préfecture a demandé une délibération notant ce changement pour quelques mois. Au 1^{er} janvier 2011, l'ancienne délibération redevient exécutoire.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité,

- d'octroyer pour la période du 16 avril 2010 au 31 décembre 2010 les indemnités aux élus de la manière suivante :
 - au Président : 59.504 % de 48.75 % de l'indice brut 1015
 - aux Vice-présidents : 56.233 % de 20.63 % de l'indice brut 1015,
- de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2011, les indemnités des élus aux montants prévus par la délibération du 3 avril 2008.

4. Modification du mode de calcul de la prime de service et de rendement de la filière technique

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur DEJEAN, Vice Président délégué au personnel.

Par délibérations en date du 29 juin 2000 et du 28 avril 2005, la Communauté de Communes a instauré dans son régime indemnitaire, la prime de service et de rendement.

Le décret et l'arrêté du 05 janvier 1972 relatifs à la prime de service et de rendement ont été abrogés et remplacés par le décret n° 2009-1558 et l'arrêté du 15 décembre 2009 qui ont modifié le mode de calcul de cette prime (anciennement sur le Taux Brut Moyen du Grade). Une nouvelle délibération de l'organe délibérant est nécessaire pour prendre en compte les nouvelles bases juridiques de la prime.

Les montants de base de la PSR sont désormais les suivants

GRADE	Taux annuel de base	Montant maximum annuel
Contrôleur	986 €	1 972 €
Contrôleur principal	1 289 €	2 578 €
Contrôleur en chef	1 349 €	2 698 €
Technicien Supérieur	1 010 €	2 020 €
Technicien Supérieur Principal	1 330 €	2 660 €
Technicien Supérieur Chef	1 400 €	2 800 €
Ingénieur	1 659 €	3 318 €
Ingénieur principal	2 817 €	5 634 €
Ingénieur en chef de classe normale	2 869 €	5 738 €
Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	5 523 €	11 046 €

Le montant individuel de la prime de service et de rendement ne peut excéder le double du taux annuel de base.

Les critères d'attribution individuelle sont fixés par la collectivité :

- responsabilités, niveau d'expertise et sujétions spéciales liés à l'emploi occupé
- qualité des services rendus.

Le montant de la prime de service et de rendement des agents en bénéficiant actuellement n'est pas augmenté du fait de cette modification de calcul.

Monsieur le Président indique qu'il s'agit d'une harmonisation entre les services de l'Etat et les collectivités territoriales.

Après délibération, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité :

- d'inscrire la prime de service et de rendement au régime indemnitaire des agents de la Communauté de Communes du Volvestre, selon les nouvelles bases de calcul
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre les arrêtés nécessaires

QUESTIONS DIVERSES

- **Collecte de tissu et vêtements.**

Monsieur MICHEL informe les membres du Conseil Communautaire que la commission environnement a pris contact avec un organisme qui s'occupe de collecter les tissus et vêtements. En effet, aucune collecte n'est faite actuellement et cela représente un coût de 24 000 € / an pour 12 kg / an / hab pour l'enfouissement. Cet organisme propose des mises à disposition gratuites de conteneurs dans les lieux opportuns dont 40% seront récupérés et 60% recyclés en isolant. Une dizaine de conteneurs seraient mis à disposition et pourraient être mis en place dans les déchetteries, à côté de certains récup verres et sur les parkings de grandes surfaces.

Monsieur LECHEVALIER demande dans combien de temps ce service sera mis en place.

Monsieur MICHEL répond que d'ici 3 mois les conteneurs en déchetterie seront placés. Concernant les points dans les communes, le sujet doit être abordé avec les mairies. Il faut toutefois un conteneur pour 2000 habitants. Le ramassage est assuré en moyenne toutes les semaines ou après signalement.

Monsieur le Président trouve l'idée intéressante car le conteneur ne coûte rien et peut rapporter.

Monsieur MICHEL précise qu'il n'y a pas de contrat mais qu'un préavis de 1 mois est nécessaire pour arrêter cette prestation.

Le Conseil Communautaire accepte cette proposition.

- **Implantation de VEOLIA sur la commune de Lafitte Vigordane**

Monsieur PESSANT demande le résultat de l'enquête publique concernant l'implantation de la société VEOLIA sur la commune de Lafitte Vigordane.

Monsieur GOUAZE indique que la commission a émis un avis favorable à condition qu'une deuxième étude soit menée au sujet de la nappe phréatique. De plus, il est demandé la création d'une commission locale de suivi. Ensuite c'est le Préfet qui décidera.

Monsieur le Président précise que la commune de Carbonne a reçu le compte rendu et qu'il est à la disposition de tous.

- Monsieur BENAC voudrait indiquer qu'il s'est renseigné sur le nombre de jours d'absentéisme des agents dans sa société de 11 000 agents. La moyenne est de 3 jours / an hors maternité.

Fin de Séance : 23h15